

Fiche de synthèse



Préfet de VAUCLUSE

Commune de Auribeau

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Arrêté préfectoral N°: SI 2011-07-20-0190-DDT

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRn.

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRt]

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français

La commune est située dans une zone de sismicité :4 (zone à sismicité moyenne).

Date d'élaboration de la présente fiche : AOÛT 2011